



## Absence de mon employeur

Par **Veronica A**, le **14/01/2013** à **14:04**

Bonjour à tous,

En fevrier 2012, mon employeur ma demandé de prendre mes congés payés anticipés pour cause d'absence personnelle pendant environs 1 mois, j'ai accepté. Maintenant je n'ai plus de congés et à nouveau 2013 il me dit qu'il sera absent fin janvier pendant 4 semaines 3 jours. Ai-je droit à mon salaire ou autre? Je vous remercie cordialement.

Par **P.M.**, le **14/01/2013** à **18:20**

Bonjour,

Si l'employeur ferme l'entreprise au-delà de vos droits à congés payés soit 5 semaines par an, il doit vous payer le surplus sinon, sur votre demande faire une déclaration de [chômage partiel](#)...